

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 29 juin 2017**

**DELIBERATION N° 132/ 6/2017 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SUPERIEURES A 23 000  
EUROS - AVENANTS AUX CONVENTIONS FINANCIERES 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2017.*

**Présents Titulaires : 29**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Thierry DEVILLE à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Christian MOULIS, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Monique VALAT à Annie GUILLOT.

**Absents Excusés : 6**

Mesdames, Messieurs, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Aline CASTILLO, José GONZALEZ, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu les crédits ouverts au Budget 2017 (Budget Primitif) pour l'attribution des subventions aux associations,

Vu le Budget Supplémentaire 2017 du GMCA adopté précédemment,

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de conclure une convention financière annuelle avec les associations à qui le GMCA verse une subvention supérieure à 23 000 €.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'établir un avenant à la convention existante pour 2017 avec l'association susvisée, conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 :

Nom de l'Organisme	Subvention allouée en 2016 BP 2017	Subvention nouvelle ou régularisation BS JUIN 2017	Total Subvention 2017 BP+ BS
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES COS	56 244 €	- 2 876 €	53 368 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 20 juin 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- valider l'ajustement à cette subvention supérieure à 23 000 € pour 2017, tel que présenté ci-dessus,
- autoriser Madame la Présidente, le cas échéant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs existante.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- de valider l'ajustement à cette subvention supérieure à 23 000 € pour 2017, tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Présidente, le cas échéant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs existante.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**06 JUIL. 2017**

De sa publication le :

**06 JUIL. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 juin 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

